

Offre de stage 2021

Épisode cévenol du 19 septembre 2020 : quels enseignements et perspectives pour les terrasses du territoire Causses&Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial ?

Contexte :

Les Causses et les Cévennes, territoire de plus de 3000 km² au sud du Massif Central, ont été inscrits sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 2011 en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Ils représentent en effet un témoignage exceptionnel de la culture agropastorale plurimillénaire, associée aux pratiques d'élevage extensif traditionnelles. L'Entente Interdépartementale Causses & Cévennes, structure gestionnaire du site, assure une mission de coordination auprès des gestionnaires locaux et des services de l'État, pour la gestion et la conservation du paysage culturel des Causses et des Cévennes et de ses attributs patrimoniaux.

Les terrasses, architecture en pierre sèche issue de savoir-faire locaux, sont emblématiques du patrimoine Cévenol, et ont été identifiées comme attribut lors de l'inscription au Patrimoine Mondial des Causses et Cévennes. Ce sont des aménagements anciens des pentes par les hommes dans l'objectif d'augmenter les surfaces cultivables et retenir le sol. Malgré les problématiques actuelles autour du maintien de l'activité sur les terrasses et de leur entretien, leurs intérêts sont multiples. Elles sont toujours indispensables à la production agricole et à l'équilibre économique des exploitations en Cévennes tout en jouant un grand rôle dans le stockage de l'eau et dans l'atténuation du phénomène érosif.

Le dernier épisode cévenol du 19 septembre 2020 a été particulièrement intense et a engendré localement des dégâts très conséquents. Des vies humaines ont été perdues. En plus du traumatisme social, les conséquences économiques pour les territoires et pour les habitants sont très importantes. Des terrasses ont été endommagées et leur destruction ou leur dégradation posent question quant aux conséquences à venir sur le territoire si rien n'est fait.

Dans ce contexte, l'Entente souhaite tirer les enseignements des dégâts engendrés par ce dernier épisode cévenol sur les éléments de patrimoine liés à l'eau au cœur des vallées cévenoles, plus spécifiquement les terrasses. Les résultats de ce travail permettront de mieux positionner l'action de l'Entente suite à cet épisode Cévenol et de mobiliser les partenaires financiers pour les actions de restauration à prioriser.

Objectifs :

A l'échelle d'une zone d'étude prédéfinie ayant subi des dégâts importants, le travail attendu s'articulera autour de 3 axes :

1. rassembler des premiers éléments de diagnostic : il s'agira d'une part de mener un travail d'inventaire des terrasses potentiellement sinistrées par l'intermédiaire d'une enquête terrain auprès des élus, habitants, organismes locaux... et avec l'appui de données géographiques. D'autre part, de proposer et mettre en œuvre une méthodologie de caractérisation des dégâts. Sans être exhaustif cette contribution doit aboutir à la rédaction d'un rapport donnant une vision globale et illustrée des dégâts nous permettant de mieux objectiver l'atteinte à l'intégrité du patrimoine mondial et l'impact paysager induit.

2. étudier l'influence des terrasses sur le fonctionnement hydrologique des bassins : l'objectif est de mieux comprendre le rôle et le comportement des terrasses lors de ces phénomènes exceptionnels. En effet, dans un contexte de dérèglement climatique risquant d'augmenter la fréquence et la violence des

épisodes cévenols, ce travail doit nous aider à ouvrir des pistes de réflexion sur comment ces ouvrages résistent et peuvent limiter ce type de phénomènes. Il s'agit non seulement d'évaluer les risques futures sur leur bonne conservation mais aussi de vérifier leur rôle dans la prévention du risque inondation.

3. définir des pistes d'action et rechercher des leviers de financement : le diagnostic des dégâts et la compréhension du rôle hydrologique des terrasses, doit nous permettre de mieux guider l'action : définir le degré d'alerte, localiser les secteurs prioritaires, quantifier les besoins en restauration, évaluer les risques futurs... Le stagiaire sur la base de ses observations et de sa compréhension des enjeux formulera des préconisations concrètes. La recherche de subventions conditionne quant à elle l'action : outre l'identification de programmes de financement potentiels, le travail doit servir la rédaction d'un argumentaire avisé mobilisable pour le montage de dossier. Cet argumentaire s'appuiera sur une prise en compte élargie des externalités positives des terrasses cévenoles, notamment concernant le risque inondation.

Profil recherché :

- Master 2 (Géographie, Hydrologie, Patrimoine...)
- Permis de conduire B, véhicule personnel
- Compétences et savoir-être :
 - connaissances en géographie physique (hydrologie) et humaine
 - intérêt pour les thématiques patrimoniales, agricoles et paysagères
 - capacité à mobiliser les outils de l'information géographique
 - autonomie, bon relationnel, ouverture d'esprit et sagacité

Structure d'accueil et conditions de travail :

Le stage sera co-encadré par :

- l'Entente Causses et Cévennes, basée à Florac, en tant que commanditaire de la mission,

L'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes est un établissement public géré par le code des collectivités territoriales, créé en 2012 sur l'impulsion des 4 départements (Aveyron, Gard, Hérault et Lozère) concernés par l'inscription des Causses et de Cévennes sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Elle assure une mission de coordination auprès des gestionnaires locaux et des services de l'État, pour la gestion et la conservation du paysage culturel des Causses et des Cévennes.

- Pierre-Alain Ayral, en tant que partenaire technique et scientifique.

Pierre-Alain Ayral, Enseignant Chercheur à l'École des Mines d'Alès, membre du CS de l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes.

L'étude comprendra des phases de travail sur le terrain.

Un logement sur Florac pourra être mis à disposition par l'Entente ainsi qu'un véhicule de service pour les déplacements sur le terrain.

Des échanges ponctuels pourront être menés avec des organismes locaux gestionnaires ou détenteurs de connaissances sur le territoire étudié.

Le stage est prévu pour une durée de 5 à 6 mois à compter de mars 2021 au plus tôt. L'indemnisation sera calculée selon la réglementation en vigueur.

Candidature :

**Merci d'adresser par courriel votre CV et votre lettre de motivation (format pdf) à
contact@causses-et-cevennes.fr.**